

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
26 mars 2026

Télétransmission en Préfecture	0 8 AVR. 2026
Transmission en Préfecture	
Date Réception	0 8 AVR. 2026

Le vingt-six mars deux-mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux-mille vingt-six, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur David RACHLINE de la question 1 à 20, puis de la question 22 à 23 et de Monsieur Gilles LONGO, Premier Adjoint, à la question 21.

PRESENTS : M. LONGO (sauf aux questions 8 à 12), Mme PETRUS-BENHAMOU (sauf aux questions 9 et 10), M. COLOMAR (sauf aux questions 9 à 12), Mme SOLER, M. AGLIO, Mme LAUVARD (sauf aux questions 8, 11 et 12), M. MARCHAND (sauf aux questions 8, 9, 10 et 14), Mme EL AKKADI (sauf aux questions 9 et 10), M. JOUNIAUX (sauf à la question 8), Mme PLANTAVIN (sauf aux questions 11 et 12), M. DIGANI (sauf aux questions 9 à 12), Mme LEROY (sauf à la question 14), M. SABBABH (sauf aux questions 8 à 10), Mme VANDRA, M. VIOLET (sauf aux questions 9 et 10), Mme BRENDLE (sauf aux questions 9 et 10), M. PERONA, M. BOURDIN (sauf à la question 14), M. SIMON-CHAUTEMPS, M. RENARD (sauf aux questions 8 à 12), M. JULIEN, Mme CAIETTA, Mme LANCINE, M. BERAUD, Mme STEPHAN, M. DALMASSO (sauf à la question 14), M. CHIOCCA, Mme FIHIPALAI, M. ROUX (sauf à la question 1 pour le vote relatif à la C.D.S.P), Mme BENHABREUCHE, Mme AZAHAF, Mme OUADAH, Mme MIRBELLE, Mme DALMASSO, Mme FEUILLEPAIN, M. PITTET, Mme MICHELAN, M. BONNEMAIN (sauf à la 14), M. FOTIA, M. CAMILLERI (sauf aux questions 8, 11 et 12), Mme CHARLET, M. CERRUTI, Mme SCADUTO, Mme ROMANO.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PLANTAVIN

DELIBERATION N° 25

DESIGNATION D'UN ELU POUR REMPLIR LA FONCTION DE CORRESPONDANT DEFENSE

POLE ADMINISTRATION ET JURIDIQUE
Secrétariat général
CC/AB/LK

DR/CP/CC/AB/LK/KAD

ACTE

PUBLIE DU 08 AVR. 2026

NOTIFIE LE _____

AU 09 JUIN 2026

Monsieur David RACHLINE, Maire, expose :

Instauré par circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et développer le lien Armées – Nation grâce aux actions de proximité.

Désigné parmi les membres du Conseil municipal, le correspondant défense constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur la question de défense auprès de son Conseil municipal et de ses concitoyens.

Ses domaines d'intervention en matière d'information sont :

- le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

DE DESIGNER au scrutin secret, à la majorité absolue, un représentant de la Commune, en qualité de correspondant défense de la commune de Fréjus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

DESIGNE, à l'issue d'un scrutin public à main levée, à la majorité absolue, par 43 suffrages, M. CERRUTTI et Mme SCADUTO n'ayant pas pris part au vote, le correspondant défense de la commune de Fréjus.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil déclare élu :

M. Charles MARCHAND, en qualité de correspondant défense de la commune de Fréjus.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 26 mars 2026.

POUR EXPEDITION CONFORME

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Christelle PLANTAVIN



David RACHLINE